



## **Mission à distance en régulation et supervision bancaires à la BCC**

### **Révision de l'instruction n° 24, relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique...**

---

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : COD

Autorité bénéficiaire : BCC

Dates : 24 août – 04 septembre 2020

L'AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique pour la Banque Centrale du Congo (BCC), dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur l'élaboration du cadre de régulation et de supervision des établissements de paiement (EP).

Un atelier virtuel a été organisé avec la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers (DSF) et la Direction des Systèmes de Paiement (DSP) de la BCC, afin de discuter des enjeux stratégiques inhérents à l'élaboration d'un cadre global de régulation des services de paiement et, plus particulièrement, de la supervision des établissements spécialisés dans l'activité de services de paiement. Les sessions virtuelles de travail ont donné lieu à des échanges de vues fructueux qui ont clarifié les besoins complémentaires d'évolution du cadre légal et réglementaire existant. La mission a fourni à la BCC un dossier documentaire et a notamment remis un aide-mémoire détaillé comportant des recommandations adaptées au contexte de la RDC, à l'effet de (i) mettre à jour l'instruction n° 24 sur la monnaie électronique et les émetteurs de monnaie électronique ; (ii) développer les dispositions relatives à l'agrément des EP ; (iii) adapter les exigences prudentielles applicables aux EP ; (iv) établir des règles spécifiques relatives à la protection des consommateurs (usagers de services de paiement) et à la mise en œuvre des diligences relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par les EP.

---